

Demande d'avis pour un étudiant passionné mais indécis

Par **Antoinedroit**, le **24/10/2010** à **17:00**

Bonjour,

je suis en deuxième année de droit à la faculté de Clermont ferrand. Passionné par le droit, comme beaucoup, et fort heureusement, je suis amené à réfléchir à mon objectif professionnel dans le cadre de mes PPP (Un td concernant mon projet professionnel).

J'ai pu durant l'été dernier faire un stage dans un cabinet d'avocats (droit social, droit civil), ce qui m'a conforté dans l'idée d'exercer cette profession. En effet, j'aimerais beaucoup être maître de conférence, et ainsi pouvoir intégrer l'école du barreau parallèlement.

Toutefois, et je l'avoue, vu le peu de recul que j'ai, être perdu et indécis face à quelle orientation prendre dès l'année prochaine.

Ayant beaucoup aimé mes cours de droit constitutionnel, et le droit administratif me paraissant intéressant, je voudrais savoir si l'avenir d'avocat administratif est porteur (du moins, si il y a matière à travailler et si c'est intéressant au quotidien). J'avoue qu'aimant la politique, l'actualité, je ne retrouve pas cela en droit civil, qui pourtant me plaît énormément. Probablement du fait qu'il permette de répondre aux problèmes quotidiens ...

Aurais-je vu les arguments nécessaires pour me faire peser le pour/contre ?

Sachant que je serai intéressé par le droit des sociétés ou assurance en droit privé, mais n'est-il pas plus judicieux de faire un master droit civil pour soutenir une thèse si possible, j'ai.

J'avoue être un passionné du droit et que j'ai du mal à faire un choix, sûrement est-il trop tôt. Mais de nature déterminée, j'aime savoir où je vais, d'autant plus que cela raffirme ma motivation et ma détermination. Sachant que mon but serait de faire de l'enseignement (étant déjà tuteur pour les L1, ce qui ne fait que me conforter)

Je vous remercie encore pour votre temps et vos réponses, face à un jeune indécis.

En précisant que certes l'argent qu'on gagne est important, mais l'essentiel est de faire quelque chose qui passionne, même à gagner moins : Se plaire dans son travail est l'essentiel. Merci encore.

Par **guillaume14**, le **28/10/2010** à **20:00**

C'est super de voir un étudiant qui, dès sa L2 se dit passionné par le droit...

Déjà, il faut bien voir que le métier d'enseignant chercheur et celui d'avocat sont quand même totalement différents. Dans le premier cas, il faut être passionné par la recherche ; et dans le 2nd, il faut d'avantage avoir envie de faire du contentieux.

Niveau débouchés, ce que je peux dire c'est que le droit public en offre pas mal. Beaucoup

plus en tout cas que dans un certain nombre de branches en droit privé. En suite, par contre, il faut bien que tu saches que ce que tu étudies en dt constit en L1 puis en DAG en L2, ça n'a pas grand chose à voire avec les matières que tu verras par la suite en droit public. Les matières du style dt administratif des biens, contentieux admin, droit public économique sont des matières beaucoup plus concrètes, et finalement beaucoup plus techniques également. La spécialisation dans les libertés fondamentales paraît elle aussi avoir pas mal de débouchés. Dans ce cadre là, des matières comme droit européen des droits de l'homme, droit social international et européen, etc... seront des matières à prendre.

Niveau droit privé, je ne peux pas dire... Si non que le droit des sociétés, a priori, ça offre des débouchés à conditions que tu sois bilingue... Droit des assurances par contre, je n'en sais strictement rien.

En suite de toute façon, ce ne pourra être que toi qui décidera ce que tu as envie de faire, en fonction de tes centres d'intérêt. Déjà tu verras si le droit commercial tu aimes en L2 ; de même aussi si tu aimes toujours autant la suite du programme de DAG. Enfin quoi qu'il en soit, tu devras forcément te demander dans un avenir proche si tu es plutôt privatiste ou publiciste, mais la question de si tu as envie de faire de la recherche, elle, ne viendra que dans plusieurs années (disons quand en M1 tu te demanderas si tu as envie de faire un M2 recherche ou un M2 pro).

J'espère avoir répondu à tes questions. N'hésites pas à en reposer d'autres si tu as besoin. Sachant que tes préoccupations sont tout à fait légitimes.

Par **Stigma**, le **29/10/2010** à **01:05**

Il me semble que ce n'est pas évident de devenir Maître de conf', même une fois passées toutes les épreuves jusqu'au doctorat...

Pour ce qui est des thèses, tu peux en rédiger une dans n'importe quelle branche du droit. Il ne me semble pas opportun de choisir le droit civil uniquement parce qu'il semble plus facile d'entamer un doctorat par ce biais... il faut, je pense, choisir une matière qu'on aime d'une part, et pourvoyeuse d'emploi d'autre part. Tout miser sur l'enseignement ne me semble pas sérieux, tant c'est une carrière qu'on embrasse en partie par chance.

Sinon, le droit public offre de nombreux débouchés très intéressants, notamment une carrière d'avocat en droit public. Si tu es en L2, tu as encore quelques matières sympas à découvrir (procédures collectives, droit social, si t'aimes le public : fiscalité...).

Si tu aimes la politique... m'est avis qu'on retrouve de tels clivages dans toutes les branches du droit, et que le droit privé n'est pas épargné. J'ai même souvenir d'un article en droit de la famille très orienté "politiquement" (et assez gratiné... mathou, si tu me lis) ! Mais d'une manière générale, on retrouve des opinions "de droite" et "de gauche" en droit social, en droit pénal, en droit des contrats, en droit des procédures collectives, en droit fiscal, etc.

Par **guillaume14**, le **29/10/2010** à **11:24**

Effectivement, tu peux soutenir une thèse dans n'importe quelle matière... Des plus concrètes aux plus abstraites... Sachant également que le plus souvent maintenant, les thèses

embrassent plusieurs matières à la fois, et comportent de plus en plus des aspects de droit comparé.

C'est vrai également que c'est plutôt compliqué de devenir maître de conférences; cela dit, c'est absolument impossible de dire au jour d'aujourd'hui combien il y aura de places à pourvoir d'ici que tu aies ta thèse. En fait, pour devenir maître de conférences, une fois ton doctorat en poche (sachant que pratiquement tous ceux qui rédigent leur thèse ont au bout leur doctorat), tu devras obtenir ta qualification au près d'un conseil national scientifique (je ne sais plus exactement le nom). Et c'est là que les choses se gâtent sérieusement... En fait, ce conseil n'octroie de qualifications que le nombre de places qu'il y a à pourvoir dans ta branche. En conséquence de quoi, avantage, avec ce sésame en poche, tu es sûr d'avoir un poste. "Inconvénient" c'est qu'il est relativement difficile en principe d'avoir. Et, ce conseil jugera tous les travaux scientifiques que tu auras pu publier (ton mémoire de M2 recherche, ta thèse, ton/tes articles que tu auras écrits durant ces années).

Enfin, il faut aussi savoir qu'au jour d'aujourd'hui, le fait d'avoir une thèse te permet de rentrer par équivalence à l'école du barreau. C'est donc une bonne porte de sortie lorsque tu ne peux pas être maître de conférences. Par contre, cela veut dire qu'après tes 3 ans de thèse, il te faudrait encore compter entre deux et trois ans pour être avocat. C'est donc très long comme chemin...

Par **Stigma**, le **29/10/2010** à **19:19**

[quote="guillaume14":qpvpmlrlo]après tes 3 ans de thèse[/quote:qpvpmlrlo]
Au moins !

Par **guillaume14**, le **29/10/2010** à **23:19**

3 ans c'est malheureusement, aujourd'hui, la limite impartie pour faire une thèse. Les dérogations à ce principe sont désormais rarissimes.

Par **Irony**, le **31/10/2010** à **23:20**

[quote="guillaume14":1srsocd2]3 ans c'est malheureusement, aujourd'hui, la limite impartie pour faire une thèse. Les dérogations à ce principe sont désormais rarissimes.[/quote:1srsocd2]

Merci pour l'info, je ne savais vraiment pas. Dans d'autres disciplines, c'est beaucoup plus que ça...